

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2026-09/68C

Objet : RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'EPCI POUR L'ANNÉE 2025.

L'an deux mille vingt-six, le 30 septembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Sud Roussillon à Latour-Bas-Elne, sous la présidence de François BONNEAU, Vice-Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37		Pour :	34
En exercice :	37	Vote :	Contre :	0
Présents :	26		Abstention :	0

Présents :

Sophie ALCARAZ, Benoît ARMEN, Sylvie BEAULIEU, Serge BENET, François BONNEAU, Damien BRINSTER, Aline COGEZ, Myriam DARDENNE, Carole DEL POSO, Marie-Ange DESTAVILLE, Laurence DUPONT, Jean-Michel GARRIGUE, Claudette GUIRAUD, Julien LLUGANY, Thierry LOPEZ, René MONTALAT, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Pascal RENAUD, Guillaume RICHER, Katia ROMAGOSA, Lilian ROUCOLLE, Magali ROUGÉ, Eva SOUBIELLE, Frédéric TOMASINI, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration :

Alison BALESTRIERI donne pouvoir à René MONTALAT
Thierry DEL POSO donne pouvoir à Carole DEL POSO
Jean-André MAGDALOU donne pouvoir à Marie-Ange DESTAVILLE
Christophe MANAS donne pouvoir à Aline COGEZ
Jean ROMEO donne pouvoir à Anne-Marie PEGAR-BOIX
Adeline SERRET-SUMALLA donne pouvoir à Katia ROMAGOSA
Jean-Jacques THIBAUT donne pouvoir à Magali ROUGÉ
Jean-Pierre THOLLET donne pouvoir à Sylvie TORRES
Alain GIRBAL, Pascale GUICHARD, Thierry SIRVENTE

Absents excusés :

Secrétaire de séance

Myriam DARDENNE

Date de convocation : 23 septembre 2026

Le Président expose à l'Assemblée,

Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui dispose qu'un rapport annuel sur l'activité de l'Etablissement Public doit être établi afin de retracer son activité au cours de l'année N-1,

Considérant que le Conseil de Communauté doit en prendre acte,

Considérant qu'il doit ensuite être transmis aux maires des communes membres pour être présenté en conseil municipal,

Considérant le rapport de l'année 2025 présenté au Conseil Communautaire,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ APRÈS EN AVOIR VALABLEMENT DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS,

✎ **PREND ACTE** dudit rapport,

✎ **DIT QUE** le rapport sera transmis aux maires des communes membres afin d'être présenté en conseil municipal,

✎ **DIT QUE** le rapport sera annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20260930-2026-09-68C-DE
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026

Pour extrait conforme,
Le Président



16 rue J. et J. Tharaud - CS 50034 - 66750 SAINT-CYPRIEN CEDEX - Tél 04 68 57 30 60
Mail : info@sudroussillon.fr - Siret 246 600 282 00114